



C.C.A.S
VILLE DE NICE

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
33, Avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 25/10/19

Monsieur,

Par courrier du 12 Août 2019, vous m'avez saisi concernant le local poubelles de l'EHPAD Valrose, nous avons d'ailleurs échangé à ce sujet.

Après avis de nos services techniques, il en ressort que la construction d'un local poubelle proposée, côté rue, à proximité du portail coulissant n'est pas possible. En effet, cette partie de parcelle est « frappée d'alignement », il y a un donc un emplacement réservé au titre de l'urbanisme. Il y aurait, par ailleurs, un problème de sécurité.

Il est important de préciser que les agents hôteliers sont en charge de sortir les containers à poubelle de déchets ménagers uniquement un jour par semaine et les déchets plastiques (containers jaune) un second jour. En ce qui concerne les autres jours de la semaine c'est le factotum qui est en charge de cette mission.

Par ailleurs, l'EHPAD Valrose était volontaire pour tester un matériel de transport des containers limitant les troubles musculosquelettiques, proposé par le conseiller de prévention monsieur MARIANI, en lien avec la DGA RH. Un test a été effectué en septembre en présence des agents concernés portant sur l'utilisation d'un rouleur de bac, d'un basculeur et de sa brosse de nettoyage. Au vu des résultats positifs, j'ai donné un avis favorable au lancement de la consultation, en vue des acquisitions.

Enfin, un rappel des procédures a été fait car nous avons constaté que les déchets étaient mal répartis lors du remplissage des containers. Aussi, des rappels ont été réalisés auprès des agents afin qu'ils répartissent les déchets ménagers dans les trois containers à disposition et ce, afin de ne pas à avoir à manipuler de charges importantes.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Colette RIVIER